



12 septembre Fête des Fontaines

Le 12 septembre, les villages de Buttes et Môtiers perpétueront la tradition en célébrant la Fête des fontaines.

C'est le 12 septembre 1814 que la Diète fédérale accepte l'entrée de Neuchâtel dans la Confédération helvétique. Or, paradoxalement, notre canton continue d'appartenir au Roi de Prusse qui interdit de fêter cet événement.

Les Vallonniers, déjà résistants dans l'âme, contournent l'interdiction prussienne et décident de se réunir autour des fontaines pour les célébrer. Ils partent du principe que si les réunions publiques étaient interdites, cela ne pouvait pas s'appliquer aux fontaines du fait de leur fonction indispensable à la vie collective. Et la date du 12 septembre fut choisie, en toute innocence bien entendu...

Ainsi, alors que le canton fête la révolution de 1848 en date du premier mars, deux villages « irréductibles » continuent de commémorer l'entrée dans la Confédération le 12 septembre, soit Buttes et Môtiers.

Comme chaque année, les enfants, petits et grands, décorent les fontaines avec de la mousse, des feuilles, des branches, mais aussi quelque fois avec des moyens plus extravagants et originaux, tout cela autour d'un thème à découvrir le soir même.

L'on retrouve un peu l'esprit du carnaval, on s'y amuse, parfois on y commente une actualité régionale ou des anecdotes plus individuelles. Un cortège, conduit par la fanfare et des enfants de l'école, fait le tour du village et honore chaque réalisation de chants et de musique.

Alors le 12 septembre, venez nombreux au départ du cortège à 20h, aux collèges de Buttes et Môtiers.



Les qualités naturelles du Val-de-Travers dans leur dimension paysagère (18/26)

© François Charrière

INFORMATIONS PRATIQUES

Taille des haies

AVIS aux propriétaires riverains des routes communales - Taille des haies, des branches d'arbres et ronces

Nous rappelons aux propriétaires riverains de routes communales que les branches d'arbres et haies qui pénètrent dans le gabarit d'espace libre des voies publiques doivent être coupées conformément à la législation en vigueur.

Les branches d'arbres qui surplombent les chaussées à moins de 4,5 mètres doivent être taillées, de même que celles qui dépassent le bord de la chaussée ou masquent la signalisation. Les haies en bordure de la voie publique doivent être coupées, de façon à ne pas gêner la circulation, limiter la visibilité, obstruer l'éclairage public ou masquer la signalisation. Les bornes hydrants seront accessibles en tout temps.

D'autre part, les terrains non cultivés devront être entretenus, de manière à ne pas gêner les propriétés voisines.

Un délai échéant au mardi 20 septembre, est imparti aux propriétaires pour procéder à ces travaux, faute de quoi, ce travail sera exécuté à leurs frais.

Contrôle des champignons

Le contrôle des champignons est effectué gratuitement, les mercredis et dimanches du 17 août au 30 octobre, excepté la période du 11 au 16 septembre en raison d'un cours de perfectionnement champignons, à la salle de gym de St-Sulpice de 17h30 à 18h30 et à domicile, toute l'année sur appel téléphonique et sur rendez-vous :



M^{me} Frédérique Clerc
T. 078 801 84 44

EN BREF

Enjeux du scrutin communal du 25 septembre

Par son vote en 2014, le Val-de-Travers a donné un signal clair en faveur d'un développement éolien mesuré. Les autorités communales se sont inscrites dans cette ligne en veillant à ce que le projet de parc éolien de la Montagne de Buttes minimise les nuisances pour les habitants et l'environnement. La modification de la zone de protection permet de réduire l'impact local, en diminuant notamment la longueur d'un chemin à créer.

Ce vote n'aura pas d'incidence sur la création du parc et le nombre d'éoliennes. Votez OUI le 25 septembre prochain !

Echo des autorités

Bravo aux lauréats des mérites sportifs et culturels !

Le 31 août, dans le cadre du Comptoir, les prix des mérites sportifs et culturels de Val-de-Travers ont été décernés. Ces prix sont distribués tous les deux ans et, depuis cette année, ils récompensent aussi des acteurs du monde culturel.

Cette année, les sociétés locales, clubs et fondations de la région ont été invités à proposer le nom des personnes méritant un prix.

Les lauréats 2016 sont :

Prix « Coup de cœur » sportif
FC Fleurier

Prix « Coup de cœur » culturel
Daniel Schelling

Prix Espoir Sportif
Gabin Dubois

Prix Espoir Culturel
Clémence Mermet

Prix Engagement bénévole sportif
Walter Erb

Prix Engagement bénévole culturel
Thérèse Roy

Prix Encouragement sportif
Frédéric Tosato

Prix Encouragement Culturel
Steve Muriset

Prix Mérite sportif
Anthony Huguenin

Prix Mérite culturel
Marie et Pierre-André Delachaux

Le prix du Public – choisi parmi les candidats proposés par les sociétés – a été décerné à **Anthony Rossetti** pour son parcours en Modèle-Air.

ANNONCES

Mises au concours

Le Conseil communal met au concours les postes de :

Directeur-trice de la petite enfance,
taux d'activité 80 à 100%

Réfèrent-te de la structure d'accueil pré et parascolaire de Fleurier,
poste ad intérim de 80 à 100%

Vous trouverez l'intégralité de ces offres et des détails sur notre site :
<http://www.val-de-travers.ch/fr/vivre/administration/services-communaux/ressources-humaines/>

LE VAL-DE-TRAVERS
qualités naturelles